

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Triméthylolpropane molten  
10700

Version / révision 3.02  
Remplace la version 3.01\*\*\*

Date de révision 30-mars-2023  
Date d'émission 30-mars-2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation **Triméthylolpropane molten**

No.-CAS 77-99-6  
N°CE 201-074-9  
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119486799-10

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire polymérisation  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7  
Nationale téléphone en cas d'urgence Centre Antipoisons Belge  
+32 (0)70 245 245  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Toxicité reproductrice Catégorie 2, H361

#### Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Triméthylolpropane molten  
10700

Version / révision

3.02

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

## Symboles de danger



### Mot d'avertissement

**Attention**

### Déclarations de risque

H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Soupçonné endommager l'enfant dans le ventre de la mère.

### Consignes de sécurité

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

## 2.3. Autres dangers

Attention Très chaud!

Le contact avec le produit à températures élevées peut provoquer des brûlures thermiques

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

### Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Propylidynetriméthanol (TMP)	77-99-6	01-2119486799-10	Repr. 2; H361fd	> 98,0

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten**  
**10700**

Version / révision

3.02

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

## Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

## Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes principaux

Toux.

### Risque particulier

irritation pulmonaire, Le contact avec le produit à températures élevées peut provoquer des brûlures thermiques.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

#### Mesures de lutte contre l'incendie

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten**  
**10700**

Version / révision

3.02

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de confinement**

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### **Méthodes de nettoyage**

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

#### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Ne jamais manipuler un matériau brûlant ou fondu sans équipement de protection approprié. Ne pas dépasser les températures de traitement recommandées afin d'éviter toute libération de produits de décomposition. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Manipuler le produit seulement dans un système fermé ou prévoir une ventilation adaptée sur les machines.

#### **Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### **Remarques concernant la protection de l'environnement**

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten**  
**10700**

Version / révision

3.02

## Produits incompatibles

oxydants forts

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à des températures comprises entre 76 et 104 °C (170 et 220 °F).

### Classe de température

T2

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire  
polymérisation

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Limites d'exposition Belgique

Pas de limites d'exposition établies.

#### DNEL & PNEC

#### Propylidynetriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6

#### Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	3,3 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	0,94 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten**  
**10700**

Version / révision

3.02

## Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	0,58 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	0,34 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	0,34 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	pas de danger identifié

## Environnement

PNEC eau - eau douce	pas de danger identifié
PNEC eau - eau salée	pas de danger identifié
PNEC STP	pas de danger identifié
PNEC sédiments - eau salée	pas de danger identifié
PNEC sols	pas de danger identifié
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

### Équipement de protection individuelle

#### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

#### Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten  
10700**

Version / révision

3.02

**Matière appropriée**

Gants résistant à la chaleur

## Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

## Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

## Risque thermique

Chauffer seulement dans les zones disposant d'une aération adaptée. Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Très chaud liquide visqueux
<b>Couleur</b>	blanc
<b>Odeur</b>	légèrement alcoolique
<b>Seuil olfactif</b>	donnée non disponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	58 °C
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	304 °C @ 1013 hPa
<b>Inflammabilité</b>	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	2 Vol %
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	11,8 Vol %
<b>Point d'éclair</b>	149 - 180 °C
<b>Méthode</b>	DIN 51755
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	~ 375 °C
<b>Méthode</b>	DIN 51794
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible
<b>pH</b>	5,6 @ 25 °C (77 °F)
<b>Viscosité cinématique</b>	donnée non disponible
<b>Solubilité</b>	100 - 1000 g/l @ 20 °C, dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	-0,47 (mesuré)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten**  
**10700**

Version / révision

3.02

## Pression de vapeur

Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
< 0,001	< 0,0001	< 0,0001	20	68	

## Densité et/ou densité relative

Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode
1,084 - 1,09	20	68	

**Densité de vapeur relative** 4,63 (Air=1) @20 °C (68 °F)

**Caractéristiques des particules** Non applicable

## 9.2. Autres informations

### Dangers d'explosion

Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

### Propriétés comburantes

Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

### Poids moléculaire

134,17

### Formule moléculaire

C6 H14 O3

### Vitesse d'évaporation

donnée non disponible

hygroscopique.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Voies d'exposition probables** Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten**  
**10700**

Version / révision

3.02

<b>Toxicité aiguë</b>				
<b>Propylidynétriméthanol (TMP) (77-99-6)</b>				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	~ 14700 mg/kg	rat, mâle	OECD 401
Dermique	LD50	> 10000 mg/kg	lapin	OECD 402
Inhalation	CL50	> 0,85 mg/l (4h)	rat, mâle	

## **Propylidynétriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

STOT SE

<b>Irritation et corrosion</b>				
<b>Propylidynétriméthanol (TMP) (77-99-6)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Pas d'irritation de la peau		
Yeux	lapin	Pas d'irritation des yeux		

## **Propylidynétriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Irritation des yeux / Corrosion

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

<b>Sensibilisation</b>				
<b>Propylidynétriméthanol (TMP) (77-99-6)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	souris	non sensibilisé	OECD 429	

## **Propylidynétriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>Propylidynétriméthanol (TMP) (77-99-6)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOAEL: ~ 67 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle		Oral(e)

## **Propylidynétriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>				
--	--	--	--	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten  
10700**

Version / révision

3.02

<b>Propylidynétriméthanol (TMP) (77-99-6)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		CHL	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Mutagénicité		V79 cells, Chinese hamster	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Toxicité reproductrice	NOAEL 800 mg/kg/d	rat, parental		OECD 422, Oral	in vivo
Toxicité reproductrice	NOAEL 800 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 422, Oral	in vivo
Toxicité reproductrice	NOAEL: 740 ppm	rat rat, parental		OCDE 443 Oral(e)	in vivo
Toxicité reproductrice	NOAEL: 2200 ppm	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OCDE 443 Oral(e)	in vivo
Toxicité pour le développement	NOAEL 100 mg/kg/d	rat		OECD 414, Oral	in vivo
Toxicité pour le développement	NOAEL 100 mg/kg/d	lapin		OECD 414, Oral	in vivo

## **Propylidynétriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

La substance a été classée en tant que :

Repr. 2

### **Évaluation**

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Lorsqu'il n'y a pas de soupçon particulier, aucune étude oncologique n'est nécessaire

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

## **Propylidynétriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6**

### **Symptômes principaux**

Toux.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT SE

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

### **Toxicité par aspiration**

donnée non disponible

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

### **Note**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Triméthylolpropane molten  
10700

Version / révision 3.02

trouvez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
Propylidynetriméthanol (TMP) (77-99-6)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	48h	EC50: 13000 mg/l	
Alburnus alburnus	96h	LC50: > 1000 mg/l	DEV L8
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: > 1000 mg/l	
Boue activée (domestique)	3 h	EC50: > 1000 mg/l	DIN 38412, part 11

Toxicité à long terme			
Propylidynetriméthanol (TMP) (77-99-6)			
Type	Espèce	Dose	Méthode
mortalité	Daphnia magna	NOEC: > 1000 mg/l (21d)	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Propylidynetriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6

##### Biodégradation

6 % (28 d), Boue activée, industriel, inadapté, OECD 301 E, Difficilement biodégradable,  
100 % (28 d), Boue activée, OECD 302 B (Test de Zahn-Wellens), Intrinsèquement biodégradable.

Dégradation abiotique		
Propylidynetriméthanol (TMP) (77-99-6)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Demi-vie (DT50) : > 356 d @ 25°C	OECD 111
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 1,2 days	calculé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Propylidynetriméthanol (TMP) (77-99-6)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	-0,47	mesuré(e)
log BCF	< 2	calculé, OECD 305 C

### 12.4. Mobilité dans le sol

Propylidynetriméthanol (TMP) (77-99-6)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	71 mN/m @ 20 °C (68 °F)	mesuré(e)
Adsorption/désorption	Koc: 1,5	calculé
Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 0,32 Sol : 59,7 eau: 39,9 Sédiment : 0,07	Calcul selon Mackay, niveau III

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Triméthylolpropane molten  
10700

Version / révision

3.02

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Propylidynetriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Propylidynetriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3257
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Liquide transporté à chaud, n.s.a. (Triméthylolpropane)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de restriction en tunnel ADR	(D)
Code de classement	M9
Numéro de risque	99

### ADN

ADN: conteneur et citerne

**14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 3257

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



Triméthylolpropane molten  
10700

Version / révision

3.02

## d'identification

<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Liquide transporté à chaud, n.s.a. (Triméthylolpropane)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de classement	M9
Numéro de risque	99

## ICAO-TI / IATA-DGR

non autorisé

## IMDG

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 3257
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Elevated temperature liquid, n.o.s. (Triméthylolpropane)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
No EMS	F-A, S-P
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

#### DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

#### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Propylidynetriméthanol (TMP) CAS: 77-99-6	non soumis(e)

## Inventaires internationales

### Propylidynetriméthanol (TMP), CAS: 77-99-6

AICS (AU)

DSL (CA)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten  
10700**

Version / révision

3.02

IECSC (CN)  
EC-No. 2010749 (EU)  
ENCS (2)-245 (JP)  
ISHL (2)-245 (JP)  
KECI KE-13838 (KR)  
INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC-NZ with note  
TCSI (TW)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Soupçonné endommager l'enfant dans le ventre de la mère.

### Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

### Clause de non-responsabilité

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

## Informations générales

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage lorsqu'un contact direct avec la substance est possible

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten**  
**10700**

Version / révision

3.02

1 **Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)**

2 **Polymerisation**

**Numéro du ES 1**

court titre du scénario d'exposition

**Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)**

## Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels  
SU9: Fabrication de substances chimiques fines

## Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC6a: Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

## Autres explications

Utilisation industrielle

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

**Numéro du scénario contribuant**

**1**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 6a**

## autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC]

SpERC ESVOC 6.1a.v1

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

## quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 23,15 to

montant annuel par site: 463 to

Taux utilisé localement du tonnage européen : 1

## Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

## autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

## conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0,01%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0,1%

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / desstations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten**  
**10700**

Version / révision

3.02

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 40,83

## Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 1

#### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

plage de températures de fonctionnement : =< 110°C

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance  
substance-handling procedures shall be well documented and supervised

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

### Numéro du scénario contribuant

3

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 3, PROC 15

#### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

plage de températures de fonctionnement : =<110°C

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance  
substance-handling procedures shall be well documented and supervised

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %). Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

### Numéro du scénario contribuant

4

### Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour

PROC 4

#### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten  
10700**

Version / révision

3.02

Utilisation à l'intérieur

plage de températures de fonctionnement : =<110°C

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition**

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance

substance-handling procedures shall be well documented and supervised

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %). Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

**Numéro du scénario contribuant**

**5**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour  
PROC 8b**

**autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

**Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

plage de températures de fonctionnement : => 110°C

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition**

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance

substance-handling procedures shall be well documented and supervised

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %). Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

**Numéro du scénario contribuant**

**6**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour  
PROC 9**

**autre spécification**

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

**Propriétés du produit**

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

**Fréquence et durée d'utilisation**

8 h (vacation complète)

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

Utilisation à l'intérieur

plage de températures de fonctionnement : => 110°C

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

**Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition**

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance

substance-handling procedures shall be well documented and supervised

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %). Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

Eau douce (de surface)

RCR: < 1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten  
10700**

Version / révision

3.02

Eau douce (sédiment)	RCR: < 1
Eau de mer (de surface)	RCR: < 1
Eau de mer (sédiment)	RCR: < 1
Air	RCR: < 1
Sols agricoles	RCR: < 1
Station d'épuration	RCR: < 1
Proc 1	voies combinées RCR: < 1
Proc 3	voies combinées RCR: < 1
Proc 4	voies combinées RCR: < 1
Proc 8b	voies combinées RCR: < 1
Proc 9	voies combinées RCR: < 1
Proc 15	voies combinées RCR: < 1

## **ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES**

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

## **Utilisations associées :**

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

## **Numéro du ES 2**

court titre du scénario d'exposition

## **Polymerisation**

### **Domaines d'application**

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

### **Catégories des processus**

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition  
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)  
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation  
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### **Catégories de libération environnementale [ERC]**

ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

### **Propriétés du produit**

Voir les fiches de données de sécurité jointes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten  
10700**

Version / révision

3.02

## Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Fabrication de polymères à partir de monomères dans des processus continus et discontinus, avec pulvérisation, déchargement et maintenance des réacteurs et formation immédiate de produits de polymères (par ex. mélange, agglomération en boulettes, dégazage de produit)

## Autres explications

Utilisation industrielle

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Numéro du scénario contribuant

1

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 6c

### autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés, Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5.

### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 23.15 to

montant annuel par site: 463 to

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m<sup>3</sup>/d

### autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.01%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0,01%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 40,83

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

## Numéro du scénario contribuant

2

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

plage de températures de fonctionnement : =< 110°C

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance

substance-handling procedures shall be well documented and supervised

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

## Numéro du scénario contribuant

3

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2, PROC 3, PROC 15

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten  
10700**

Version / révision

3.02

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

plage de températures de fonctionnement :  $\leq 110^{\circ}\text{C}$

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance

substance-handling procedures shall be well documented and supervised

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur. Porter une protection respiratoire (Efficacité: 90 %). Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

## Numéro du scénario contribuant

4

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

plage de températures de fonctionnement :  $\leq 110^{\circ}\text{C}$

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance

substance-handling procedures shall be well documented and supervised

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficacité: 90 %). Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

## Numéro du scénario contribuant

5

## Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5

### autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

4 h (demie couche)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

plage de températures de fonctionnement :  $\leq 110^{\circ}\text{C}$

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance

substance-handling procedures shall be well documented and supervised

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten**  
**10700**

Version / révision

3.02

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Protection respiratoire: 95 %. Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

**Numéro du scénario contribuant**

**6**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

plage de températures de fonctionnement : =< 110°C

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance  
substance-handling procedures shall be well documented and supervised

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficacité: 95 %). Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

**Numéro du scénario contribuant**

**7**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

plage de températures de fonctionnement : =< 110°C

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance  
substance-handling procedures shall be well documented and supervised

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Protection respiratoire: 95 %. Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

**Numéro du scénario contribuant**

**8**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 14**

## autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 3.5

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Triméthylolpropane molten  
10700**

Version / révision

3.02

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

plage de températures de fonctionnement :  $\leq 110^{\circ}\text{C}$

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 0 % (voie cutanée).

## Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Only properly trained and authorised personnel shall handle the substance  
substance-handling procedures shall be well documented and supervised

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une tenue de protection adéquate lors du travail. porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors d'entraînement particuliers. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %). Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

Eau douce (de surface)	RCR: < 1
Eau douce (sédiment)	RCR: < 1
Eau de mer (de surface)	RCR: < 1
Eau de mer (sédiment)	RCR: < 1
Air	RCR: < 1
Sols agricoles	RCR: < 1
Station d'épuration	RCR: < 1
Proc 1	voies combinées RCR: < 1
Proc 2	voies combinées RCR: < 1
Proc 3	voies combinées RCR: < 1
Proc 4	voies combinées RCR: < 1
Proc 5	voies combinées RCR: < 1
Proc 8b	voies combinées RCR: < 1
Proc 9	voies combinées RCR: < 1
Proc 14	voies combinées RCR: < 1
Proc 15	voies combinées RCR: < 1

## ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul  $M(\text{site})$  [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Informations détaillées sur les SPERCs utilisés sur : [www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library](http://www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library)

## Utilisations associées :

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**Trimethylolpropane molten**  
**10700**

Version / révision

3.02

---